

Le 14 Novembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de La Hersonnière de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

**Présents :**

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. LE MAITRE François, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

**Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Mme THÉBAULT Pascale pouvoir à Mme BOUTBIEN Elodie, Mme JOSSÉ-SORGNARD Aurélie pouvoir à Mme CHAUVEL Isabelle

**Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :**

**Secrétaire de Séance :**

M. LE TÉNO Anthony

---

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité des présents.

## **1-Election du Maire**

Il a été fait part au Conseil Municipal des modalités d'élection du maire sous la présidence du conseiller le(la) plus âgé.e des membres du conseil et le Conseil Municipal a été invité à procéder au vote.

Mme NEVO Chantal a été élue Maire avec 29 voix.

Mme NEVO a remercié l'ensemble des élus pour leur confiance et présenté de façon générale sa vision du travail à mener pour les années à venir.

## **2-Election du Maire-Délégué**

Il a été fait part au Conseil Municipal qu'il est possible de désigner un maire-délégué et le Conseil Municipal a procédé à son élection.

M. PIGNARD Didier a été élu Maire Délégué avec 29 voix.

## **3- Détermination du Nombre d'adjoints au maire**

Il a été fait part au Conseil Municipal qu'il convient de décider du nombre d'adjoints, avant de procéder à leurs élections, sans pouvoir excéder 30% (selon les dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT) de l'effectif légal du Conseil Municipal.

En conséquence, le nombre d'adjoints a été déterminé au nombre de 7.

## **4- Elections des Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste a été composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à procéder au vote de la liste des adjoints.

La liste de M. RAULT Patrick a été élue avec 29 voix.

## **5- CDG22 Contrat d'assurance Cybersécurité**

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à se joindre au groupement de commande pour un contrat d'assurance cyber-risques.

Un document a été présenté en séance.

**Voté à l'unanimité**

Avant de lever la séance, M. BOUTRON Romain, maire sortant, c'est exprimé pour remercier l'ensemble des élus municipaux et des services pour le travail accompli pendant les 6 années passées en tant que maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 15h00

Le secrétaire de séance,  
LE TÉNO Anthony



Le Maire,  
Chantal NEVO

